

Copie Commission

enquêteur

Le commissaire-enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE – COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON – 41350
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES « PARALISIERES »

Jean-Jacques ROUSSEAU

Je soussigné, M. Dominique CATROUX, habitant 13, Rue de Morest – à Huisseau sur Cosson, présente les points considérés comme non recevables et anomalies dans le développement de ce projet.

- 1) Déjà le projet a été développé en partie sur une zone non constructible, établie par le dernier PLUI et confirmé en dernière enquête Publique. (voir la pièce N° 1 annexée à ce document)
 - Nous constatons le développement d'un projet de construction sur une zone NJ, bizarrement passée constructible par un **biais « magique »**. Donc je dénonce déjà cette anomalie de procédure.
- 2) Nous constatons, mes voisins et surtout moi-même la présence sur le projet d'une route d'accès à la ZAC en pleine courbe présentant déjà une visibilité réduite, donc augmentation des risques d'accidents, déjà dans une zone accidentogène face au 13 rue de Morest et « collée au 12 rue de Morest, avec augmentation et surtout création de nuisances importantes considérant le nombre de véhicules qui seront à considérer passer par cette route. Je dénonce également cette anomalie de projet.
Je dénonce vigoureusement la création d'un tel accès dans une zone inadaptée et accidentogène. Cet accès ou sortie doit être éliminé du projet.
- 3) Je souhaite rappeler qu'une grande partie de la zone des Paralisières au niveau des terrains ZR 75, 74, 73 et plus au Nord est inondable en périodes de pluies. Les terrains sont avec soubassements argileux.
Donc je dénonce encore ce point de constructions prévues dans des zones Inondables.
- 4) Nous constatons mes voisins et moi-même, une non prise en considération des nuisances de voisinage qui vont être créées par des constructions prévues au plus proche des habitations existantes. Donc je dénonce également cette non prise en considération des habitats de longue date sans prévision d'espace « vert » de séparation pour maintenir le niveau de vie des riverains actuels, surtout au niveau du 12 rue de Morest, 14, Rue de Morest, mais aussi au niveau des autres habitations situées sur la droite en direction de Saint Claude De Diray.
Je dénonce également cette non prise en considération des habitants de longue date pour leur tranquillité de vie qui selon le projet actuel en sera considérablement modifiée.
- 5) Je constate sur le projet la mise en place de « Prairies Naturelles » en bordure des terres agricoles, au lieu de les disséminer au bord des habitations existantes de la Rue de Morest, comme cela a été prévu sur le projet au Nord ce certaines maisons de la Rue de la Tonnelle!!!
quel intérêt sinon de garder des parcelles pour une future extension.
Je dénonce également cette anomalie de projet.
- 6) Considérant le nombre de logements prévu dans cette ZAC, je dénonce les nuisances prévisionnelles notamment des véhicules (environ 2 par logement), circulation augmentée en accès et sorties non adaptées.

ENQUÊTE PUBLIQUE – COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON – 41350
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES « PARALISIERES »

- 7) Suite au point supérieur, je constate sur le projet que les accès et sortie de véhicules que ce soit sur la route départementale, ou sur la Rue de la Tonnelle, n'ont pas été pensés ni étudiés dans le sens de la protection de circulation ni du côté sécurité.
Je dénonce également ces points pris trop légèrement en études.
- 8) Egalement je dénonce au niveau de la commune le développement d'un projet et sa mise en en ouverture de permis d'aménager sans aucune concertation avec les riverains de la zone des Paralisières.
- 9) Ce projet, aurait dû avoir été présenté, avant d'obtenir le permis d'aménager, en mairie avec convocation de tous les riverains de la Rue de Morest et de la Rue de La Tonnelle pour prise de connaissance, observations et accords.
- 10) Considérant le nombre d'anomalies actuellement listées et non exhaustives, je considère ce projet nul et non avenu.
- 11) Ce projet doit être entièrement revu et surtout présenté aux riverains avant toute opération de permis d'aménager et surtout avant tout permis de construire.

Document d'observations déposé auprès du commissaire enquêteur le Mardi 26 Mars 2024

Déposé en 1 exemplaire et visé des 2 partis, mais présenté en 2 exemplaires pour accusé réception.

Ce document comprend 2 pages et 3 annexes

- Plan présentant au PLUI a zone NJ
- Plan présentant au PLUI la zone générale de futur aménagement
- Extrait cadastral présentant une zone inondable et malsaine. (il y en a peut être d'autre)
- Annexe 4 extrait du plan general 3 Vals avec Dessin de la Route départementale

Pour le dépôt de Doléances

Dominique CATROUX

Pour Réception des Doléance

M. Jean Jacques Rousseau

Annex 1



Annexe 2

HUISSIEU-SUR-COSSON - ZAC



Vue aérienne du secteur OAP



Présentation du site de l'OAP

Le site de la ZAC, d'une superficie de 9 ha se situe au sein de la commune de Huissieu-sur-Cosson au nord du centre-bourg.

Le périmètre de l'OAP est bordé à l'ouest par la RD 72 et à l'est par la rue de la Tonnelle.

Surface du site de l'OAP

9 ha

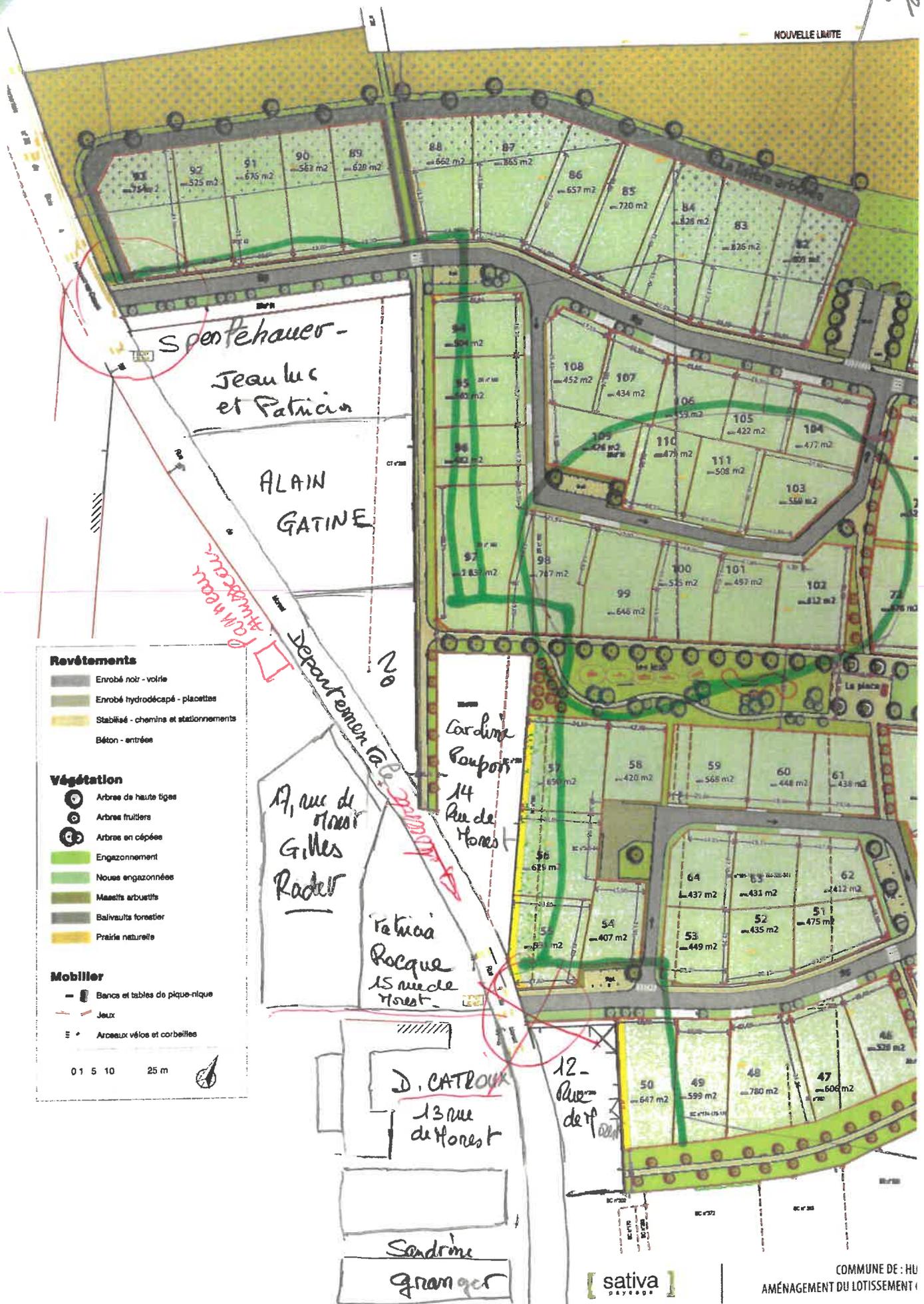
Nombre de logements

+/- 135

Echéancier

Aucun

Zone 201



Revêtements

- Enrobé noir - voirie
- Enrobé hydrodécapé - placettes
- Stabilisé - chemins et stationnements
- Béton - entrées

Végétation

- Arbres de haute tige
- Arbres fruitiers
- Arbres en cépées
- Engazonnement
- Noues engazonnées
- Masseifs arbustifs
- Balivaux forestier
- Prairie naturelle

Mobilier

- Bancs et tables de pique-nique
- Jeux
- Arceaux vélos et corbeilles

0 1 5 10 25 m